Compte-rendu Conseil Municipal du jeudi 31 octobre 2019

Jean-Paul JUSSELME	Guy FUYATIER
Bruno MUZEL	Marie-Laure BERCHOUX
Alain ROCHARD	Gisèle VERNE
Agnès BONNEFOY	Séverine CHEVRON (Absente)
Pascal CRIONAY	Marie-Claude GUILLARD (Secrétaire de séance)

Ordre du jour :

Délibérations concernant :

- Virement de crédit : solde de la prévision budgétaire logement B de l'ancienne poste à la prévision budgétaire du logement A
- Classement de l'ensemble des chemins nominés pour l'adressage, en voirie communale
- Demande de subventions au Conseil Départemental
 - o Enveloppe de solidarité 2020
 - o Enveloppe de voirie communale 2020
 - Enveloppe territorialisé 2020 pour les projets de rénovation du clocheton de la Chapelle Notre Dame de Pitié et l'église St Barthélémy
- Demande d'un raccordement gratuit sur le réseau d'eaux usées
- Attribution des travaux pour l'agrandissement du cimetière

Informations diverses et sujets à débattre :

- Orientations budgétaires pour 2020
- Point sur l'évolution du tri et le ramassage des ordures ménagères et des emballages
- Travaux en cours et prévisions pour la voirie
- Point sur l'école suite à la réunion en Sous-Préfecture
- Travaux en cours sur les bâtiments
- Point sur l'avancement du PLUi
- Préparation de la Navette 2019
- Cérémonie de commémoration du 11 novembre

Questions diverses

Lecture et approbation à l'unanimité du procès-verbal de la séance du 12 septembre 2019

DÉLIBÉRATIONS

• <u>Virement de crédit : solde de la prévision budgétaire logement B de l'ancienne poste à la prévision budgétaire du logement A</u>

Vu le montant des devis reçus et étudiés lors du conseil municipal du 11 juillet 2019, Vu les crédits restants sur l'opération n°157 d'un montant de 7 885.46 €,

Considérant que les travaux du logement à gauche au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne poste, opération n°157, sont terminés, et que nous avons réglé toutes les factures correspondantes.

Les membres du Conseil Municipal,

✓ APPROUVE le virement de crédits décrit ci-dessous :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	
INVESTISSEMENT					
D-2313-157 : Logement RDC ancienne poste	7 885,46 €	0,00€	0,00€	0,00€	
D-2313-161 : Logement RDC droite ancienne poste	0,00€	7 885,46 €	0,00€	0,00€	
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	7 885,46 €	7 885,46 €	0,00€	0,00€	
Total INVESTISSEMENT	7 885,46 €	7 885,46 €	0,00€	0,00€	
Total Général	0,00 €		0,00 €		0,00€

• Classement de l'ensemble des chemins nominés pour l'adressage, en voirie communale

M. le Maire rappelle la mise en place de l'adressage réalisé en 2018 et 2019 avec la nomination des chemins et rues de la commune.

Ce travail a permis à la commission « voirie » de réviser le tableau de classement des voies communales à caractère de chemins communaux.

M. le Maire rappelle que la DGF et les subventions départementales de l'enveloppe voirie est basée notamment sur les mètres linéaires classées en voirie communale.

La commission voirie présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal la liste des voies communales, chemins communaux, ruraux et privés, avec une mise à jour de plusieurs chemins ruraux.

Après échanges de vues, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **APPROUVE** le tableau de classement des voies communales à caractère de chemins communaux, avec un total de 23 003 mètres linéaires.
- ✓ CHARGE M. le Maire de transmettre ce tableau au Conseil Départemental de la Loire

• Demande de subventions au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe solidarité 2020

M. Bruno Muzel, adjoint aux bâtiments fait part à l'assemblée municipale du contrôle annuel de sécurité. Le rapport indique des défaillances dans le système d'alarme incendie à la salle d'animation rurale, et sur les blocs autonomes d'éclairage de sécurité dans le bâtiment de mairie. D'autre part, pour le confort du voisinage et afin de limiter les nuisances sonores provenant de la

salle d'animation, et pour répondre aux normes, l'installation d'un limiteur de son est à envisager. Il informe également, que deux salles situées à l'étage de la mairie et mises à disposition d'associations communales ne disposent pas de système de chauffage permanent. Pour la bonne utilisation de ces salles, l'installation de convecteurs est nécessaire. L'ensemble de ces travaux s'élèvent à 5 716.55 € HT.

M. Alain Rochard, adjoint à la voirie, informe le Conseil Municipal que plusieurs panneaux de signalisation sont détériorés ou même absents sur certaines rues et voies communales. Il présente l'inventaire des panneaux et accessoires nécessaires à la sécurité routière des usagers, le coût total s'élève à 4 999.09 € HT.

Enfin, M. le Maire informe de l'obligation pour la commune de mettre en application le décret n° 2018-1186 du 16 décembre 2018. Les établissements recevant du public doivent être équipés d'un défibrillateur à partir du 1^{er} janvier 2020, selon leur catégorie. La commune de Chirassimont est concernée pour la salle d'animation rurale, la salle des associations et l'église. L'ensemble de ces installations s'élève à 4 782 € HT.

M. le Maire propose de déposer une demande de subvention pour ces travaux et installations auprès du Département de la Loire au titre de l'enveloppe de solidarité 2020. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- ✓ AUTORISE à réaliser ces travaux et installations de sécurité
- ✓ **SOLLICITE** une subvention au titre de l'enveloppe de solidarité auprès du Département de la Loire pour une dépense prévisionnelle s'élevant à 15 497.64 € HT
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents s'y afférents
- √ S'ENGAGE à inscrire les crédits nécessaires au budget communal de l'exercice 2020

• <u>Demande de subventions au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe voirie 2020</u>

Après une visite des chemins communaux par la commission concernée et comme évoqué lors du Conseil Municipal du 23 mai 2019, Alain Rochard, adjoint à la voirie, rappelle qu'il est nécessaire de supprimer un virage très fermé entre deux bâtiments sur le chemin du Hameau des Champs. Ces travaux répondent aux besoins et normes actuels pour le passage des véhicules de secours et des engins agricoles.

Pour pallier à cette suppression d'une partie du chemin communal du Hameau des Champs, Alain Rochard présente le projet de création d'un chemin passant sur la parcelle A292 et le devis de la société EUROVIA pour un montant de 32 601.64 € HT.

M. le Maire propose de classer cette nouvelle partie de chemin dans le tableau des voies communales à la fin des travaux.

D'autre part, un élargissement et enrochement du chemin communal « Chemin du Hameau des Champs » est nécessaire pour les mêmes raisons que le précédent, au niveau des parcelles A90 et A92, l'adjoint voirie présente le devis relatif à ces travaux d'élargissement et d'enrochement de l'entreprise TERRIER TP pour un montant de 6 775.48 € HT.

Après échanges de vues, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ **DÉCIDE** de présenter au programme de la voirie 2020, la création d'un chemin au Hameau des Champs passant par la parcelle A292 ;
- ✓ **DEMANDE** le classement de ce nouveau chemin dans les voies communales dès que les travaux seront terminés ;

- ✓ **DÉCIDE** de compléter ce programme voirie 2020 par l'élargissement et l'enrochement du Chemin communal du Hameau des Champs au niveau des parcelles A90 et A92 ;
- ✓ **SOLLICITE** auprès du Département de la Loire dans le cadre des fonds de solidarité, une enveloppe de voirie communale pour l'aider financièrement dans ces travaux.
- ✓ **S'ENGAGE** à ne pas demander d'autres subventions pour ce programme d'investissements.
- <u>Demande de subventions au Conseil Départemental au titre de l'enveloppe territorialisé</u>

 2020 pour les projets de rénovation du clocheton de la Chapelle Notre Dame de Pitié et l'église St Barthélémy

M. le Maire rappelle le projet de rénovation du clocheton de la Chapelle Notre Dame de Pitié et de l'Eglise St Barthélémy.

Le montant prévisionnel des travaux pour l'église s'élève à 284 800 € HT, celui pour la chapelle à 22 700 € HT.

M. le Maire propose de demander une aide financière pour ce projet auprès du Département de la Loire dans le cadre de l'enveloppe territorialisée 2020.

Après échanges de vue, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- VALIDE la demande de subvention au titre de l'enveloppe territorialisée 2020 pour une dépense prévisionnelle de 284 800 € HT pour les travaux de l'Eglise St Barthélémy et 22 700 € HT pour les travaux à la Chapelle Notre Dame de Pitié
- ✓ **AUTORISE** M. le Maire à signer tous les documents relatifs à cette opération d'investissement.
- Demande d'un raccordement gratuit sur le réseau d'eaux usées

M. le Maire rappelle au Conseil Municipal que les lots disponibles à la vente au lotissement de la Bûche sont raccordés au réseau d'assainissement collectif. Le propriétaire voisin aux parcelles de ce lotissement, localisé sur la parcelle C192, a souhaité profiter de ces travaux de branchement pour bénéficier d'un raccordement au réseau collectif.

Sa demande a été accepté, dans le cas contraire, cet administré avait l'obligation de mettre en place un dispositif d'assainissement non collectif pouvant coûter jusqu'à 10 000 €.

Un avis de sommes à payer de 1 401 € a été envoyé à ce propriétaire le 6 septembre 2018, ce montant correspondant à la participation au branchement communal au réseau d'assainissement collectif, définit par délibération n° 11/06/12-007 du 11 juin 2012.

Malgré plusieurs relances et procédures de la part du Trésor Public de St Germain Laval, cette somme n'a pas été acquittée. Une opposition sur salaire a été effectuée le 4 octobre 2019.

A ce jour, le propriétaire demande à la commune de Chirassimont un remboursement de cette participation financière au réseau d'assainissement collectif en contrepartie d'un passage de servitude sur 10 mètres linéaires de son terrain pour les réseaux des lots du lotissement de la Bûche.

Après échanges de vues, Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de voter à bulletin secret pour accepter ou non le remboursement de la somme de 1 401 € au

propriétaire situé sur la parcelle C192.

A l'ouverture des bulletins de vote, les membres du conseil municipal :

- ✓ REFUSE le remboursement de la somme de 1 401 € au propriétaire de la parcelle C192 avec 1 bulletin pour, 8 bulletins contre et 0 abstention.
- ✓ **CHARGE** M. le Maire d'informer le Trésor Public de St Germain Laval et le propriétaire de ladite décision.

• Attribution des travaux pour l'agrandissement du cimetière :

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la procédure d'appel d'offres lancée le 24 septembre 2019 pour les travaux d'agrandissement du cimetière communal et la rénovation des murs actuels en tranche conditionnelle dont la clôture était fixée au 17 octobre 2019 à 12h00.

La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le samedi 19 octobre 2019 à 11h à la mairie de Chirassimont pour l'ouverture des plis. Après examen des 3 offres reçues via la plateforme dématérialisée AWS du Département de la Loire, la CAO demande aux entreprises de réviser leur offre de prix avec un rabais consenti.

Après l'analyse et la vérification des offres lors d'une 2ème réunion organisée le samedi 26 octobre 2019 à 11h, la commission a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncés dans l'avis de publicité (à savoir 40 % pour la valeur technique de l'offre et 60 % pour le prix des prestations), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, l'Entreprise suivante :

SARL BERT Fils domiciliée 48 Rue de la Chapotière – 42110 POUILLY-LES-FEURS - pour un montant de 33 637 € HT pour la tranche ferme et 21 327 € HT pour la tranche conditionnelle.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de suivre les avis de la Commission d'Appel d'Offres, l'entreprise identifiée présente toutes les qualités techniques, elle est la plus avantageuse économiquement, et donc d'attribuer le marché conformément aux propositions énumérées ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- ✓ ATTRIBUE l'appel d'offres relatif aux travaux d'agrandissement du cimetière et rénovation des murs d'enceinte;
- ✓ DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire pour confier les travaux à l'Entreprise SARL BERT Fils qui sera déclarée comme étant la mieux disante suite à la procédure négociée,
- ✓ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

INFORMATIONS DIVERSES ET SUJETS A DÉBATTRE :

Orientations budgétaires pour 2020 :

Après échanges de vues, les membres du Conseil Municipal décident des orientations budgétaires 2020 comme suit :

- ✓ Agrandissement du cimetière
- ✓ Aménagement de la cuisine du multiservices
- ✓ Rénovation de la toiture du clocheton de la Chapelle Notre Dame de Pitié

- ✓ Rénovation de l'église St Barthélémy
- √ Viabilisation de la parcelle C258 (derrière le terrain de tennis)
- ✓ Installation d'un poteau incendie au croisement de la Rue Neuve et de la Rue Coquard
- ✓ Remplacement de l'armoire de commande électrique de la station de relevage pour le budget assainissement

• Point sur l'évolution du tri et le ramassage des ordures ménagères et des emballages :

Marie-Claude Guillard, déléguée de la commission environnement à la Communauté de Communes, présente l'évolution du tri et du ramassage des ordures ménagères et des emballages à partir du 1^{er} janvier 2020. Grâce à ce nouveau dispositif, les ordures ménagères seront réduites, et beaucoup plus d'emballages pourront être triés. A partir du 15 novembre 2019, des containers individuels pour les ordures ménagères et pour les emballages vont être distribués gratuitement par les agents de la CoPLER à chaque habitation de la commune. En campagne, des points de regroupement seront prévus pour les maisons non accessibles en camion, les containers seront alors fermés à clef.

Le ramassage sera effectué tous les 15 jours.

Les containers de tri sélectif, notamment pour les verres et le papier seront maintenus vers le terrain de tennis.

• Travaux en cours et prévisions pour la voirie :

Alain Rochard, adjoint à la voirie, informe les membres du Conseil Municipal de deux rendez-vous de bornage courant octobre :

- ✓ Délimitation du chemin du Brêt : propriété de la commune limitrophe avec des propriétés des Consorts Gros et M. Ludovic Chetail.
- ✓ Régularisation de bornage et de délimitation pour le chemin de Clavières, propriété limitrophe avec des parcelles appartenant aux Consorts Muselle et Mme Agnès Bolvy.

Les travaux sur le chemin de Clavières et le chemin de Landine débuteront la dernière semaine de Novembre par la société Eurovia. Les contacts avec la société Pontille pour les travaux courants de voirie sont toujours aussi difficiles, aucune programmation de travaux à ce jour.

• Point sur l'école suite à la réunion en Sous-Préfecture :

Agnès Bonnefoy, adjointe aux affaires scolaires, présente un compte rendu de la réunion d'information organisée par l'Inspecteur d'Académie. L'effectif général des écoles de la Loire est en baisse, en maternelle et primaire, une diminution de 600 élèves. Néanmoins 26 postes ont été créés en septembre avec des classes dédoublées dans certains quartiers urbains. A présent, les RPI sont remplacés par des conventions, ils s'orientent sur une direction unique.

• <u>Travaux en cours sur les bâtiments :</u>

Bruno Muzel, adjoint aux bâtiments, informe de l'évolution des travaux du logement à droite au rez-de-chaussée du bâtiment de l'ancienne poste. Le démarrage a débuté par de la démolition faite par notre agent technique, début octobre. S'en est suivi la pose des menuiseries, des cloisons et de l'électricité. La première semaine de novembre débutera les travaux de carrelage.

• Point sur l'avancement du PLUi :

Le projet du PLUi suit son cours avec les réunions des personnes associées et des communautés de communes environnantes. Le projet sera présenté en conseil communautaire pour être voté par les conseils municipaux de la communauté de communes de la CoPLER.

• Préparation de la Navette 2019 :

Le bulletin municipal 2019 est en cours de préparation, chaque responsable de commissions est tenu de transmettre leur texte avant le 15 novembre.

• Cérémonie de commémoration du 11 novembre :

Début du défilé à 11h sur la place de l'église. Suite à la fermeture, pour retraite, de la fleuriste à St Symphorien de Lay, la gerbe sera commandée à Neulise. Le lundi étant le jour de fermeture hebdomadaire du Casamontois, le vin d'honneur sera servi au bar de la salle d'animation.

QUESTIONS DIVERSES:

 M. le Maire informe de l'organisation une journée animé par le MRJC qui demande à la commune la mise à disponibilité d'une salle acceptant la capacité de 60 personnes environ pour le samedi 7 décembre. L'ensemble du conseil municipal décide de leur proposer la salle des associations au tarif habituel.

> La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra les : VENDREDI 13 DECEMBRE à 20H30